

VILLE DE NEUILLY-SUR-MARNE

Service Juridique et Coordination Institutionnelle

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. 48 de la loi du 5 Avril 1884)

Le Conseil Municipal se réunira en séance

Le 09 juin 2023 à 19h15

En salle du Conseil Municipal à l'hôtel de ville

La séance sera également retransmise via les réseaux sociaux et site de la ville (art. L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales).

- 1°) Informations générales
- 2°) Instauration d'une taxe de séjour
- 3°) Budget camping Corse – Décision modificative n°1 – Exercice 2023
- 4°) Questions orales



LE MAIRE,

Signé : ZARTOSHTE BAKHTIARI